

Campagne de qualification 2026

En complément des pièces obligatoires que vous devez déposer dans l'application Odyssee, les sections du CNU demandent des **pièces complémentaires listées** dans le tableau ci-dessous.

Les candidats sont donc invités à déposer les pièces dans l'application **au plus tard le lundi 15 décembre 2025 (16 heures, heure de Paris), conformément au calendrier en ligne sur le portail Galaxie.**

Les candidats à une requalification ne sont pas dispensés de la transmission de ces pièces.

Tous les candidats sont invités à **consulter le site du CNU** (<https://www.conseil-national-des-universites.fr/cnu/#/>) pour connaître les préconisations de chaque section du CNU.

| N° de section | Pièces complémentaires demandées |
|---------------|---|
| 01 | <p>Pour les candidats à la qualification MCF : la thèse. Pour les candidats à la qualification PR : le mémoire de l'HDR.</p> <p>Les travaux en langue étrangère doivent être accompagnés d'un résumé substantiel en langue française (voir le détail des recommandations sur le site du CNU - Section 1 - rubriques "qualification" puis "recommandations aux MCF").</p> <p>Pour tous les candidats : il est en outre demandé de joindre, au titre des pièces complémentaires, un CV de deux pages maximum qui sera diffusé à l'ensemble de la section 1 du CNU en plus du CV plus détaillé, demandé au titre des pièces obligatoires, destiné aux rapporteurs.</p> <p>Il est vivement conseillé aux candidats, en vue de constituer leur dossier, de consulter la rubrique "Recommandations", qui figure sous l'onglet "Qualification", accessible sur le site du CNU - Section 1 : https://www.conseil-national-des-universites.fr/cnu/#/entite/entiteName/CNU/idChild/31</p> |
| 02 | <p>Il est demandé une note analytique des travaux, distincte du curriculum vitae, ne dépassant pas 30 000 signes, espaces compris.</p> <p>Il est vivement conseillé aux candidats, en vue de constituer leur dossier, de consulter la rubrique "Qualification", et notamment la sous-rubrique "Conseils généraux", qui figure sous l'onglet "Qualification" accessible sur le site du CNU - Section 02 (https://conseil-national-des-universites.fr/cnu/#/entite/entiteName/CNU/idChild/0) et en particulier les recommandations relatives à la candidature MCF ou PR (selon la situation).</p> <p>Doivent être déposés dans Odyssee les résumés en français des travaux en langues étrangères qui figureraient dans les pièces obligatoires ; ces résumés doivent correspondre à au moins 1/5ème des travaux originaux.</p> |

Campagne de qualification 2026

En complément des pièces obligatoires que vous devez déposer dans l'application Odyssee, les sections du CNU demandent des **pièces complémentaires listées** dans le tableau ci-dessous.

Les candidats sont donc invités à déposer les pièces dans l'application **au plus tard le lundi 15 décembre 2025 (16 heures, heure de Paris), conformément au calendrier en ligne sur le portail Galaxie.**

Les candidats à une requalification ne sont pas dispensés de la transmission de ces pièces.

Tous les candidats sont invités à **consulter le site du CNU** (<https://www.conseil-national-des-universites.fr/cnu/#/>) pour connaître les préconisations de chaque section du CNU.

| N° de section | Pièces complémentaires demandées |
|---------------|---|
| 03 | <p>Pour les candidats à la qualification aux fonctions de maître de conférences :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la thèse. - une note analytique adjointe au curriculum vitae doit également être versée en tant que pièce complémentaire. Elle ne doit pas dépasser 15 000 signes maximum (espaces compris). - les travaux en langue étrangère doivent être accompagnés d'un résumé substantiel en français (minimum de 15 pages), d'une part, de la thèse ou monographie équivalente et, d'autre part, des articles soumis. <p>Pour les candidats à la qualification aux fonctions de professeur des universités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le mémoire de synthèse et, le cas échéant, le mémoire original de l'habilitation à diriger les recherches. - une note analytique adjointe au curriculum vitae doit également être versée en tant que pièce complémentaire. Cette dernière ne doit pas dépasser 15 000 signes maximum (espaces compris). - les travaux en langue étrangère doivent être accompagnés d'un résumé substantiel en français (minimum de 15 pages), d'une part, de l'habilitation ou monographie équivalente et, d'autre part, des articles soumis. <p>Il est conseillé aux candidats à la qualification aux fonctions de maître de conférences ou de professeur des universités de consulter le rapport établi par la section 3 du CNU accessible sur le site du CNU - Section 03 à l'adresse suivante : https://www.conseil-national-des-universites.fr et dans lequel ils trouveront des conseils sur la constitution du dossier et prendront connaissance des critères d'évaluation de la section 3 du CNU.</p> |
| 04 | <p>Pour les candidats à la qualification MCF : la thèse. Pour les candidats à la qualification PR : le mémoire d'HDR.</p> <p>Toute thèse rédigée dans une autre langue que le français doit être accompagnée d'un résumé substantiel d'une quinzaine de pages en français (45 000 signes environ). Ce résumé doit notamment présenter la démarche de recherche, le cadre théorique et les principaux résultats.</p> <p>Les articles joints au dossier écrits dans une autre langue que le français ou l'anglais doivent être accompagnés d'un résumé en français. Le résumé doit permettre d'apprécier l'argumentaire général de l'article mais aussi sa construction.</p> |

Campagne de qualification 2026

En complément des pièces obligatoires que vous devez déposer dans l'application Odyssee, les sections du CNU demandent des **pièces complémentaires listées** dans le tableau ci-dessous.

Les candidats sont donc invités à déposer les pièces dans l'application **au plus tard le lundi 15 décembre 2025 (16 heures, heure de Paris), conformément au calendrier en ligne sur le portail Galaxie.**

Les candidats à une requalification ne sont pas dispensés de la transmission de ces pièces.

Tous les candidats sont invités à **consulter le site du CNU** (<https://www.conseil-national-des-universites.fr/cnu/#/>) pour connaître les préconisations de chaque section du CNU.

| N° de section | Pièces complémentaires demandées |
|---------------|--|
| 05 | <p>Pour la qualification MCF :</p> <ul style="list-style-type: none">- Un exemplaire de la thèse.- Un document précisant quels sont les chapitres de la thèse écrits en tant que seul auteur par le candidat et quels sont les chapitres co-écrits (les noms des co-auteurs et leurs affiliations doivent alors être indiqués).- Les pré-rapports de soutenance de la thèse. <p>Pour la qualification PR :</p> <ul style="list-style-type: none">- Le dossier complet de l'HDR, comprenant la note de synthèse des travaux du candidat, les pré-rapports de soutenance et les articles du candidat cités dans la note de synthèse. <p>Les candidats sont invités à suivre les recommandations de la section 5 du CNU figurant sur le site du CNU - Section 05 à l'adresse suivante : https://www.conseil-national-des-universites.fr/cnu/#/entite/entiteName/CNU/idChild/31/idNode/3696-3701</p> |

Campagne de qualification 2026

En complément des pièces obligatoires que vous devez déposer dans l'application Odyssee, les sections du CNU demandent des **pièces complémentaires listées** dans le tableau ci-dessous.

Les candidats sont donc invités à déposer les pièces dans l'application **au plus tard le lundi 15 décembre 2025 (16 heures, heure de Paris), conformément au calendrier en ligne sur le portail Galaxie.**

Les candidats à une requalification ne sont pas dispensés de la transmission de ces pièces.

Tous les candidats sont invités à **consulter le site du CNU** (<https://www.conseil-national-des-universites.fr/cnu/#/>) pour connaître les préconisations de chaque section du CNU.

| N° de section | Pièces complémentaires demandées |
|---------------|--|
| 06 | <p>Pour la qualification aux fonctions de MCF (dépôt sur ODYSSEE) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La thèse. - Un résumé substantiel en français du document de thèse si le document est rédigé dans une langue étrangère (minimum 15 pages) présentant l'objectif de la recherche, le cadre théorique, la méthodologie, les principaux résultats et les apports et limites de la recherche. - Pour les thèses étrangères : « evaluation form » (fiche d'évaluation de la thèse fournie par le jury de thèse) ou tout autre document d'autorisation préalable à la soutenance. - Les pré-rapports de soutenance de thèse. - Une lettre pour motiver la candidature à la qualification MCF (max. 3 pages). <p>Pour la qualification aux fonctions de PR (dépôt sur ODYSSEE) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le dossier complet de l'HDR. - Les pré-rapports de soutenance de l'HDR. - Un résumé substantiel en français du document de l'HDR si le document est rédigé dans une langue étrangère (30 000 à 50 000 caractères). - Une lettre de motivation accompagnée d'un projet à 5 ans pour expliquer l'engagement académique, pédagogique, institutionnel (local et national), sociétal du candidat (max. 5 pages). <p>Avant de déposer le dossier, il est vivement conseillé de consulter les recommandations présentées sur les pages du site du CNU - Section 06 : https://www.conseil-national-des-universites.fr</p> |
| 07 | <p>Pour les MCF : la thèse.</p> <p>Pour les PR : le dossier complet d'HDR.</p> <p>Pour les MCF et PR : une liste des publications et travaux structurés selon les recommandations publiées sur le site du CNU - Section 07: https://www.conseil-national-des-universites.fr/cnu/#/</p> |

Campagne de qualification 2026

En complément des pièces obligatoires que vous devez déposer dans l'application Odyssee, les sections du CNU demandent des **pièces complémentaires listées** dans le tableau ci-dessous.

Les candidats sont donc invités à déposer les pièces dans l'application **au plus tard le lundi 15 décembre 2025 (16 heures, heure de Paris), conformément au calendrier en ligne sur le portail Galaxie.**

Les candidats à une requalification ne sont pas dispensés de la transmission de ces pièces.

Tous les candidats sont invités à **consulter le site du CNU** (<https://www.conseil-national-des-universites.fr/cnu/#/>) pour connaître les préconisations de chaque section du CNU.

| N° de section | Pièces complémentaires demandées |
|---------------|--|
| 08 | <p>Les candidats doivent se conformer strictement aux consignes présentées par l'arrêté du 11 juillet 2018. Ils peuvent se reporter à la foire aux questions présente sur le portail Galaxie (https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/cand_FAQ_qualification.htm)</p> <p>En sus des pièces obligatoires exigées par l'arrêté précité, les candidats doivent impérativement prendre en compte les exigences propres à la section 8 du CNU, et fournir, par le biais de l'application Odyssee, les pièces suivantes en format pdf.</p> <p>Pour toutes les candidats :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une liste des pièces constituant le dossier, - une copie des lettres d'acceptation de l'éditeur pour les ouvrages en cours de publication. <p>Pour les candidats à une qualification MCF : un exemplaire de la thèse.</p> <p>Pour les candidats à une qualification PR : un exemplaire du dossier complet de l'HDR (mémoire de synthèse + mémoire original inédit + dossier d'articles).</p> <p>Pour les thèses et les HDR réalisées dans une autre langue que le français, la section 8 du CNU exige un résumé substantiel en français (au moins 20 pages) de la thèse ou de l'HDR ainsi qu'un travail scientifique rédigé en français (article, compte rendu analytique, conférence...).</p> <p>La dématérialisation de la transmission des pièces interdit toute communication différée des rapports de soutenance : l'ensemble des documents exigibles doit être téléversé dans l'application Odyssee avant la date limite. Aucun envoi par courrier électronique de quelque pièce que ce soit n'est autorisé.</p> <p>L'absence des pièces énumérées ci-dessus prive la section 8 du CNU d'informations nécessaires pour évaluer correctement le dossier du candidat.</p> <p>La liste des pièces à fournir est identique pour une demande de requalification.</p> |

Campagne de qualification 2026

En complément des pièces obligatoires que vous devez déposer dans l'application Odyssee, les sections du CNU demandent des **pièces complémentaires listées** dans le tableau ci-dessous.

Les candidats sont donc invités à déposer les pièces dans l'application **au plus tard le lundi 15 décembre 2025 (16 heures, heure de Paris), conformément au calendrier en ligne sur le portail Galaxie.**

Les candidats à une requalification ne sont pas dispensés de la transmission de ces pièces.

Tous les candidats sont invités à **consulter le site du CNU** (<https://www.conseil-national-des-universites.fr/cnu/#/>) pour connaître les préconisations de chaque section du CNU.

| N° de section | Pièces complémentaires demandées |
|---------------|---|
| 09 | <p>Pour les MCF :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La thèse ou le livre extrait de la thèse. - Les thèses en langue étrangère donneront lieu à un résumé substantiel en français d'une trentaine de pages. - Trois travaux publiés peuvent être soumis à évaluation (outre la thèse). - Les pièces justifiant de l'expérience professionnelle. - La copie des lettres d'acceptation de l'éditeur pour les ouvrages en cours de publication. <p>Dans les cas exceptionnels où le candidat ne parviendrait pas à intégrer la liste complète de ses publications et conférences dans son CV, cette liste pourra être jointe au dossier sous forme d'annexe.</p> <p>Le dossier ne saurait en aucun cas contenir des lettres de recommandation qui ne sont jamais prises en compte par les rapporteurs.</p> <p>Pour les PR :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un exemplaire du dossier de l'HDR : inédit (ou livre qui en est extrait), synthèse, volume d'articles, liste exhaustive et classée des publications. - Les thèses en langue étrangère donneront lieu à un résumé substantiel en français d'au moins une trentaine de pages. - Les pièces justifiant de l'expérience professionnelle. - La copie des lettres d'acceptation de l'éditeur pour les ouvrages en cours de publication. |
| 10 | <p>Pour les MCF : la thèse ou le livre extrait de la thèse.</p> <p>Pour les PR : le dossier complet de l'HDR y compris la note de synthèse.</p> |
| 11 | <p>Pour les MCF : le candidat joindra au dossier dématérialisé déposé sur l'application ODYSSEE un exemplaire de sa thèse de doctorat au titre des pièces complémentaires dématérialisées destinées aux rapporteurs. La thèse est une pièce complémentaire exigée par la section 11 du CNU.</p> <p>Pour les PR : le dossier complet d'HDR est une pièce complémentaire dématérialisée à destination des rapporteurs exigée par la section 11 du CNU. Le dossier d'HDR peut être considéré comme un seul document si le candidat a d'autres productions qu'il souhaite inclure.</p> <p>S'agissant des demandes de renouvellement de qualification, la section 11 du CNU attend que les activités de recherche se soient poursuivies depuis la dernière qualification. La thèse (dossiers MCF) et le dossier HDR (dossiers PR) sont à fournir y compris pour les demandes de requalification.</p> |

Campagne de qualification 2026

En complément des pièces obligatoires que vous devez déposer dans l'application Odyssee, les sections du CNU demandent des **pièces complémentaires listées** dans le tableau ci-dessous.

Les candidats sont donc invités à déposer les pièces dans l'application **au plus tard le lundi 15 décembre 2025 (16 heures, heure de Paris), conformément au calendrier en ligne sur le portail Galaxie.**

Les candidats à une requalification ne sont pas dispensés de la transmission de ces pièces.

Tous les candidats sont invités à **consulter le site du CNU** (<https://www.conseil-national-des-universites.fr/cnu/#/>) pour connaître les préconisations de chaque section du CNU.

| N° de section | Pièces complémentaires demandées |
|---------------|---|
| 12 | <p>Préalablement à la constitution de leur dossier, les candidats sont invités à consulter la rubrique « Qualification » sur le site CNU - Section 12 comprenant des conseils généraux et des recommandations pour les candidatures MCF et PR : https://www.conseil-national-des-universites.fr/cnu/#/entite/entiteName/CNU/idChild/32</p> <p>En complément des pièces obligatoires, la section 12 du CNU demande à l'attention de chacun des deux rapporteurs :</p> <p>Pour les MCF : la thèse. Pour les PR : le dossier complet de l'HDR. Pour tous les candidats (MCF et PR) :</p> <ul style="list-style-type: none">- la fiche synthétique disponible dans la rubrique « Rapports d'activités et documents » sur le site du CNU ;- une lettre de motivation (d'une page environ) précisant l'ancrage scientifique dans la discipline et décrivant la capacité à enseigner dans l'une des langues de la section 12 du CNU devant un public universitaire français, en fournissant les documents (diplômes, certificats) attestant de la maîtrise des langues d'enseignement (une des langues étrangères de la section 12 du CNU et langue française) ;- les pièces justifiant de l'expérience professionnelle ;- la copie des lettres d'acceptation de l'éditeur pour les ouvrages et articles en cours de publication ;- pour les candidats non titulaires du CAPES ou de l'agrégation, un document attestant le niveau de maîtrise d'une des langues de la section 12. <p>S'agissant des demandes de renouvellement de qualification, la section 12 du CNU attend que les activités de recherche se soient poursuivies depuis la dernière qualification.</p> |

Campagne de qualification 2026

En complément des pièces obligatoires que vous devez déposer dans l'application Odyssee, les sections du CNU demandent des **pièces complémentaires listées** dans le tableau ci-dessous.

Les candidats sont donc invités à déposer les pièces dans l'application **au plus tard le lundi 15 décembre 2025 (16 heures, heure de Paris), conformément au calendrier en ligne sur le portail Galaxie.**

Les candidats à une requalification ne sont pas dispensés de la transmission de ces pièces.

Tous les candidats sont invités à **consulter le site du CNU** (<https://www.conseil-national-des-universites.fr/cnu/#/>) pour connaître les préconisations de chaque section du CNU.

| N° de section | Pièces complémentaires demandées |
|---------------|--|
| 13 | <p>Pour les MCF : la thèse. Pour les PR : l'inédit de l'HDR et le travail de synthèse.</p> <p>Les candidats dont la thèse/HDR est rédigée dans une langue autre que le français devront fournir une traduction du rapport de thèse/HDR, lorsqu'il est disponible, ainsi qu'un résumé substantiel de la thèse/HDR rédigé en français de 5 à 10 pages.</p> <p>De plus, pour tous les candidats (MCF et PR) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une copie de diplôme ou d'un certificat (niveau C1) attestant la maîtrise d'une langue slave (ou du letton / lituanien). - Pour les candidats étrangers : une copie de diplôme ou d'un certificat (niveau C1) attestant la maîtrise du français. <p>NB :</p> <p>Le CV est une pièce obligatoire. Ce CV détaillé doit être rédigé en français et comprendre les volets suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> I. Parcours professionnel avec les dates exactes des contrats, les établissements d'exercice et le résumé détaillé des cours dispensés (intitulé (dans la langue enseignée), niveau, volume horaire, CM/TD, établissement) ; II. Formation avec les dates et les établissements fréquentés ; III. Diplômes et titres universitaires, éventuellement avec les mentions ; IV. Responsabilités administratives ; V. (Autres) VI. Colloques et conférences avec les intitulés exacts, dates et lieux ; VII. Liste complète des publications relevant de la section 13 du CNU (avec, si possible, une copie des lettres d'acceptation de l'éditeur pour les ouvrages, les chapitres d'ouvrages ou articles en cours de publication). <p>Les candidats sont invités, d'autre part, à consulter les pages de la section 13 sur le site du CNU - Section 13 et notamment les conseils généraux et spécifiques aux candidats MCF et PR disponibles à partir de l'adresse suivante : https://www.conseil-national-des-universites.fr</p> |

Campagne de qualification 2026

En complément des pièces obligatoires que vous devez déposer dans l'application Odyssee, les sections du CNU demandent des **pièces complémentaires listées** dans le tableau ci-dessous.

Les candidats sont donc invités à déposer les pièces dans l'application **au plus tard le lundi 15 décembre 2025 (16 heures, heure de Paris), conformément au calendrier en ligne sur le portail Galaxie.**

Les candidats à une requalification ne sont pas dispensés de la transmission de ces pièces.

Tous les candidats sont invités à **consulter le site du CNU** (<https://www.conseil-national-des-universites.fr/cnu/#/>) pour connaître les préconisations de chaque section du CNU.

| N° de section | Pièces complémentaires demandées |
|---------------|--|
| 14 | <p>Pour la constitution de leur dossier, les candidats à la qualification au titre de la section 14 du CNU sont invités à consulter la rubrique « Qualification », et notamment les sous-rubriques « Conseils généraux » et « Recommandations » qui figurent sous l'onglet « Qualification », sur le site du CNU - Section 14 – Études romanes à l'adresse suivante : https://conseil-national-des-universites.fr/cnu/#/entite/entiteName/CNU/idChild/32</p> <p>Pièces complémentaires demandées pour les MCF :</p> <ul style="list-style-type: none">a. Outre les pièces obligatoires, la section 14 du CNU demande le dépôt de la thèse au titre des pièces complémentaires ;b. Compétences requises et attestées en français et dans la langue de spécialité (par exemple, mentionner au moins une communication dans chacune des deux langues ; fournir au moins une publication dans chacune des deux langues) ;c. Il est recommandé aux candidats de préciser, en cas de mention d'inédits, s'ils sont à paraître, sous presse, et le cas échéant, fournir une attestation. <p>Pièces complémentaires pour les PR :</p> <ul style="list-style-type: none">a. Outre les pièces obligatoires, la section 14 du CNU demande le dépôt du dossier d'HDR au titre des pièces complémentaires.b. Compétences requises et attestées en français et dans la langue de spécialité (par exemple, mentionner au moins une communication dans chacune des deux langues ; fournir au moins une publication dans chacune des deux langues) ;c. Il est recommandé aux candidats de préciser, en cas de mention d'inédits, s'ils sont à paraître, sous presse, et le cas échéant, fournir une attestation. |

Campagne de qualification 2026

En complément des pièces obligatoires que vous devez déposer dans l'application Odyssee, les sections du CNU demandent des **pièces complémentaires listées** dans le tableau ci-dessous.

Les candidats sont donc invités à déposer les pièces dans l'application **au plus tard le lundi 15 décembre 2025 (16 heures, heure de Paris), conformément au calendrier en ligne sur le portail Galaxie.**

Les candidats à une requalification ne sont pas dispensés de la transmission de ces pièces.

Tous les candidats sont invités à **consulter le site du CNU** (<https://www.conseil-national-des-universites.fr/cnu/#/>) pour connaître les préconisations de chaque section du CNU.

| N° de section | Pièces complémentaires demandées |
|---------------|---|
| 15 | <p>Pour la constitution de leur dossier, les candidats à une qualification au titre de section 15 du CNU sont invités à consulter la rubrique "Qualification", et notamment la sous-rubrique "Conseils généraux" qui figure sous l'onglet "Qualification", accessible sur le site du CNU - Section 15 : https://www.conseil-national-des-universites.fr/cnu/#/entite/entiteName/CNU/idChild/0</p> <p>Pièce complémentaire pour MCF : la thèse, ou le livre qui en est tiré, si la thèse a été publiée. Pièce complémentaire pour PR : le dossier de l'HDR complet (mémoire de synthèse, recueil d'articles, mémoire original inédit ou le livre qui en est tiré si le mémoire a été publié).</p> <p>Pour tous les candidats :</p> <ul style="list-style-type: none">- la thèse ou le dossier complet de l'HDR est une pièce indispensable pour l'étude du dossier par la section 15 du CNU.- le rapport du jury de soutenance de thèse et/ou de l'HDR.- pour les thèses et les HDR rédigées dans une autre langue que le français : il convient de fournir un résumé en français d'une quinzaine de pages.- les candidats à une requalification sont dispensés de l'envoi de la thèse pour les MCF et de l'HDR pour les PR. Cependant, les travaux présentés au titre des pièces obligatoires (dans la limite de 3 pour les MCF et de 5 pour les PR) devront obligatoirement être postérieurs à la date de la dernière qualification.- Il est nécessaire d'envoyer une copie des lettres d'acceptation de l'éditeur pour les livres et les articles en cours de publication. Les publications annoncées dans le CV, mais sans attestation, ne seront pas prises en compte.- le CV, pièce obligatoire, devra mentionner le cursus et le parcours professionnel, détailler les activités d'enseignement et de recherche, les responsabilités collectives ainsi que la liste mise à jour des travaux et publications. La liste des publications doit clairement différencier les types de travaux en les rangeant sous la rubrique appropriée : ouvrage personnel, article dans une revue à comité de lecture, article de presse, chapitre d'un ouvrage collectif, direction d'ouvrage, traduction, etc. Chacun de ces items doit faire l'objet de références précises : date de publications, éditeur, lieu de publication, pagination, lien internet ou DOI au besoin. Les références lacunaires ne seront pas prises en compte. Les candidats doivent également y montrer qu'ils ont acquis des compétences dans la langue au titre de laquelle ils postulent et qu'ils utilisent des sources en langue originale dans leurs travaux.- quand les pièces complémentaires sont trop volumineuses pour être supportées par l'application Odyssee, les candidats sont invités à les envoyer par mail ou via un site de transfert à leurs rapporteurs au plus tard à la date limite de dépôt des pièces. |

Campagne de qualification 2026

En complément des pièces obligatoires que vous devez déposer dans l'application Odyssee, les sections du CNU demandent des **pièces complémentaires listées** dans le tableau ci-dessous.

Les candidats sont donc invités à déposer les pièces dans l'application **au plus tard le lundi 15 décembre 2025 (16 heures, heure de Paris), conformément au calendrier en ligne sur le portail Galaxie.**

Les candidats à une requalification ne sont pas dispensés de la transmission de ces pièces.

Tous les candidats sont invités à **consulter le site du CNU** (<https://www.conseil-national-des-universites.fr/cnu/#/>) pour connaître les préconisations de chaque section du CNU.

| N° de section | Pièces complémentaires demandées |
|---------------|--|
| 16 | <p>Pour tous les candidats :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La fiche de synthèse téléchargeable sur le site du CNU - Section 16 (rubrique "Rapport d'activités et documents" / Public / Divers) complétée par les candidats et jointe au dossier dématérialisé dans l'application ODYSSEE. - La lettre d'acceptation de l'éditeur pour les articles en cours de publication (articles mentionnés dans le dossier comme sous presse, acceptés ou à paraître). - La première page des travaux, ouvrages et articles mentionnés dans le dossier de candidature : au-delà des travaux, ouvrages et articles (complets) obligatoires exigés par l'arrêté ministériel, il est demandé aux candidats, au titre des pièces complémentaires, de transmettre la copie de la 1ère page de tous les autres documents mentionnés dans le dossier. <p>• Pour les PR :</p> <p>Pour les candidats chercheurs des organismes de recherche et pour les MCF provenant d'autres sections du CNU :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une attestation institutionnelle de leurs expériences d'enseignement. Le cas échéant, les candidats doivent apporter les éléments explicatifs de l'absence de l'expérience d'enseignement de la psychologie. <p>Pour les candidats dont la formation ou l'HDR n'est pas en psychologie et/ou ergonomie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une lettre justifiant leur demande de qualification en section 16 du CNU et/ou montrant en quoi leurs thématiques de recherche s'inscrivent dans le champ de la psychologie ou de l'ergonomie. <p>• Pour les MCF :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une attestation des activités pédagogiques mentionnant les volumes horaires d'enseignements (TD/CM) effectivement réalisés au moment du dépôt de dossier (l'attestation peut être signée par le responsable de l'UE, le responsable de la section d'enseignement ou le directeur du département). - Le(s) contrat(s) ATER ou autres contrats le cas échéant (un contrat sans attestation des heures réalisées n'est pas suffisant). - Une attestation des responsabilités pédagogiques le cas échéant. <p>Pour les candidats dont la formation initiale (Licence-master) ou la thèse n'est pas en psychologie et/ou ergonomie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une lettre justifiant leur demande de qualification en section 16 du CNU et/ou montrant en quoi leurs thématiques de recherche s'inscrivent dans le champ de la psychologie ou de l'ergonomie. |

Campagne de qualification 2026

En complément des pièces obligatoires que vous devez déposer dans l'application Odyssee, les sections du CNU demandent des **pièces complémentaires listées** dans le tableau ci-dessous.

Les candidats sont donc invités à déposer les pièces dans l'application **au plus tard le lundi 15 décembre 2025 (16 heures, heure de Paris), conformément au calendrier en ligne sur le portail Galaxie.**

Les candidats à une requalification ne sont pas dispensés de la transmission de ces pièces.

Tous les candidats sont invités à **consulter le site du CNU** (<https://www.conseil-national-des-universites.fr/cnu/#/>) pour connaître les préconisations de chaque section du CNU.

| N° de section | Pièces complémentaires demandées |
|---------------|---|
| 17 | <p>Pour les candidatures à la qualification MCF : la thèse dans la version de soutenance.</p> <p>Pour les candidatures à la qualification PR : l'ouvrage original (inédit), le document de synthèse (ego-histoire) de l'HDR et le recueil d'articles de l'HDR.</p> <p>Pour tous les candidats : Le CV, pièce obligatoire, doit comprendre le détail des enseignements, des activités de recherche et des responsabilités exercées. Il comprend en outre la liste exhaustive (ordonnée – distinction entre articles et chapitres d'ouvrage, articles dans des revues à comité de lecture et sans comité de lecture - et numérotée) des publications et des communications.</p> <p>Si la thèse ou l'habilitation à diriger des recherches sont rédigées en langue étrangère, le candidat doit fournir une synthèse scientifique en français sous forme d'un résumé substantiel, d'une introduction et d'une conclusion. Cette règle est également valable pour les travaux, ouvrages et articles rédigés en langue étrangère constituant des pièces obligatoires et qui doivent être déposés via l'application ODYSSEE sous un format dématérialisé.</p> <p>Lorsque la thèse a été soutenue dans une université étrangère qui ne délivre pas de rapport de soutenance, les candidats devront fournir :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) tous les documents préalables à l'autorisation de soutenance ; 2) un exposé de soutenance en français ; 3) un document (traduit en français), signé par le directeur de la thèse ou par le président du jury, authentifié par le cachet de l'établissement ayant délivré le diplôme, éclairant la section 17 du CNU sur les qualités et les défauts de la thèse. <p>NOTA : en plus des pièces complémentaires mentionnées ci-dessus, les candidats devront déposer, via l'application ODYSSEE et sous un format pdf, une attestation de l'établissement certifiant qu'aucun rapport de soutenance n'a été établi.</p> <p>Les lettres de recommandations ne sont pas admises.</p> |

Campagne de qualification 2026

En complément des pièces obligatoires que vous devez déposer dans l'application Odyssee, les sections du CNU demandent des **pièces complémentaires listées** dans le tableau ci-dessous.

Les candidats sont donc invités à déposer les pièces dans l'application **au plus tard le lundi 15 décembre 2025 (16 heures, heure de Paris), conformément au calendrier en ligne sur le portail Galaxie.**

Les candidats à une requalification ne sont pas dispensés de la transmission de ces pièces.

Tous les candidats sont invités à **consulter le site du CNU** (<https://www.conseil-national-des-universites.fr/cnu/#/>) pour connaître les préconisations de chaque section du CNU.

| N° de section | Pièces complémentaires demandées |
|---------------|---|
| 18 | <ul style="list-style-type: none"> - La thèse (MCF) dans le cadre d'une thèse en recherche-crédation, l'accès au volet "création" (par exemple : lien de téléchargement vers des fichiers sonores ou vidéo, portfolio, etc.) ; - L'ouvrage original (inédit ou publié) ainsi que le document de synthèse et le recueil d'articles de l'HDR (PR) pour les candidats non MCF ; - Pour les thèses et les HDR rédigées dans une autre langue que le français, la section 18 du CNU exige un résumé substantiel en français (au moins 15 pages) ; - En l'absence de rapport de soutenance, un document officiel (en français) du directeur de thèse ou du président du jury relevant les qualités et défauts de la thèse - Une lettre d'acceptation de l'éditeur pour les ouvrages, chapitres d'ouvrages, articles en cours de publication (à paraître, sous presse ou acceptés) ; <p>NOTA :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Les candidats sont invités à prendre connaissance des recommandations de la section 18 sur le site du CNU - Section 18 : https://conseil-national-des-universites.fr/cnu/#/entite/entiteName/CNU/idChild/32/idNode/3745-3792 ; b) les lettres de recommandation ne sont pas admises. |
| 19 | <p>En plus du CV analytique, qui est une pièce obligatoire et qui doit détailler les enseignements, les publications ainsi que les activités scientifiques, la section 19 du CNU demande au titre des pièces complémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le(s) mémoire(s) de thèse pour la qualification aux fonctions de MCF. - le(s) mémoire(s) d'HDR pour la qualification aux fonctions de PR. <p>Pour tous (MCF et PR) : une lettre d'acceptation de l'éditeur pour les ouvrages, chapitres d'ouvrages, articles en cours de publication (à paraître, sous presse ou acceptés).</p> <p>Les candidats à la requalification doivent joindre à nouveau le(s) mémoire(s) de thèse ou d'HDR.</p> <p>Pour constituer leur dossier, les candidats sont invités à consulter les rubriques dédiées (onglet "Qualification") accessibles sur le site du CNU - Section 19 : https://www.conseil-national-des-universites.fr/cnu/#/entite/entiteName/CNU/idChild/32/idNode/3745-3813</p> |

Campagne de qualification 2026

En complément des pièces obligatoires que vous devez déposer dans l'application Odyssee, les sections du CNU demandent des **pièces complémentaires listées** dans le tableau ci-dessous.

Les candidats sont donc invités à déposer les pièces dans l'application **au plus tard le lundi 15 décembre 2025 (16 heures, heure de Paris), conformément au calendrier en ligne sur le portail Galaxie.**

Les candidats à une requalification ne sont pas dispensés de la transmission de ces pièces.

Tous les candidats sont invités à **consulter le site du CNU** (<https://www.conseil-national-des-universites.fr/cnu/#/>) pour connaître les préconisations de chaque section du CNU.

| N° de section | Pièces complémentaires demandées |
|---------------|---|
| 20 | <p>Pour les MCF : la thèse (ou le livre qui en est tiré si la thèse a été publiée).</p> <p>Pour les PR : l'intégralité de l'HDR, c'est-à-dire : le mémoire scientifique original (ou le livre qui en est tiré si le mémoire a été publié), le dossier autobiographique (« mémoire de synthèse ») et le volume de travaux.</p> <p>Pour les thèses rédigées en langue étrangère, le résumé en français pour les MCF ou celui du mémoire scientifique d'habilitation pour les PR devra faire environ 15 pages.</p> <p>Les candidats à une requalification sont dispensés de l'envoi de la thèse pour les MCF et de l'HDR pour les PR. Cependant, les travaux présentés au titre des pièces obligatoires (dans la limite de 3 pour les MCF et de 5 pour les PR) devront obligatoirement être postérieurs à la date de la dernière qualification.</p> |
| 21 | <p>Préalablement à la constitution de leur dossier, les candidats à une qualification MCF ou PR sont expressément invités à consulter le site du CNU - Section 21 et sa rubrique "Qualification / Conseils généraux" qui contient des recommandations plus détaillées : https://conseil-national-des-universites.fr/cnu/#/entite/entiteName/CNU/idChild/32/idNode/3745-3856</p> <p>Pièces complémentaires pour les MCF : la thèse, qui doit comporter tous les volumes et toutes les annexes (ou le livre qui en est tiré si la thèse a été publiée), doit obligatoirement être fournie lors de la première demande de qualification au titre de la section 21 du CNU.</p> <p>Pièces complémentaires pour les PR : l'intégralité de l'HDR doit être fournie, c'est-à-dire le mémoire scientifique original (ou le livre qui en est tiré si le mémoire a été publié), le mémoire de synthèse et le volume de travaux. En l'absence d'HDR, les candidats fourniront un ouvrage équivalent.</p> <p>Pour tous les candidats :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Le CV, pièce obligatoire, devra être strictement limité à 8 pages et comportera les cursus et parcours professionnel, les activités d'enseignement et de recherche, les responsabilités collectives et la liste des publications à jour. – Les candidats dont la thèse ou l'HDR est en langue étrangère doivent impérativement fournir un résumé scientifique en langue française. Ce résumé doit compter 15 pages pour la thèse et 25 pages pour le mémoire inédit de l'HDR. – Les candidats à un renouvellement de qualification au titre de la section 21 B23 sont dispensés de l'envoi de la thèse pour les MCF et de l'HDR pour les PR. Cependant, les travaux présentés au titre des pièces obligatoires (dans la limite de 3 pour les MCF et 5 pour les PR) devront obligatoirement être postérieurs à la date de la dernière qualification. – Les candidats qui rencontreraient des problèmes techniques pour télécharger leur thèse ou leur mémoire sur l'application ODYSSEE doivent en informer la DGRH qui leur donnera les consignes à suivre. |

Campagne de qualification 2026

En complément des pièces obligatoires que vous devez déposer dans l'application Odyssee, les sections du CNU demandent des **pièces complémentaires listées** dans le tableau ci-dessous.

Les candidats sont donc invités à déposer les pièces dans l'application **au plus tard le lundi 15 décembre 2025 (16 heures, heure de Paris), conformément au calendrier en ligne sur le portail Galaxie.**

Les candidats à une requalification ne sont pas dispensés de la transmission de ces pièces.

Tous les candidats sont invités à **consulter le site du CNU** (<https://www.conseil-national-des-universites.fr/cnu/#/>) pour connaître les préconisations de chaque section du CNU.

| N° de section | Pièces complémentaires demandées |
|---------------|---|
| 22 | <p>Pour les MCF : la thèse ou le livre qui en a été tiré si la thèse a été publiée. Il est demandé aux candidats ayant obtenu leur "thèse sur travaux" de joindre à leur dossier de demande de qualification une monographie publiée par des maisons d'édition universitaire ou de sciences humaines et sociales, répondant aux exigences scientifiques et méthodologiques de la discipline. Pour une thèse rédigée en langue étrangère, la section 22 du CNU demande un résumé de celle-ci ou une présentation des travaux en français d'au moins 15 pages (voir les recommandations de la section sur le site du CNU - Section 22).</p> <p>Pour les PR :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le mémoire de recherche inédit ou le livre qui en a été tiré si publication, - le volume autobiographique (mémoire dit "de synthèse"), - le recueil d'articles publiés présentés pour l'HDR. <p>Pour les MCF et PR : un curriculum vitae.</p> <p>Les candidats à une requalification sont dispensés de l'envoi de la thèse pour les MCF et de l'HDR pour les PR. Cependant, les travaux présentés au titre des "pièces obligatoires" (dans la limite de 3 pour les MCF et de 5 pour les PR) devront obligatoirement être postérieurs à la date de la dernière qualification. Les candidats à une requalification devront en outre préciser dans leur CV la date de leur dernière qualification.</p> |
| 23 | <p>Préalablement à la constitution de leurs dossiers et bien avant la date limite de leur dépôt, les candidats sont invités à consulter la rubrique « Qualification » sur le site du CNU - Section 23 comprenant des conseils généraux pour les candidatures MCF et PR.</p> <p>Pour les MCF : un exemplaire de la thèse en format numérique. Pour les PR : un exemplaire du volume "position et projet scientifique" de l'HDR en format numérique.</p> <p>Pour les thèses ou HDR rédigées en langue étrangère : un résumé en français d'une quinzaine de pages ainsi que tous les documents préalables à l'autorisation de soutenance.</p> |

Campagne de qualification 2026

En complément des pièces obligatoires que vous devez déposer dans l'application Odyssee, les sections du CNU demandent des **pièces complémentaires listées** dans le tableau ci-dessous.

Les candidats sont donc invités à déposer les pièces dans l'application **au plus tard le lundi 15 décembre 2025 (16 heures, heure de Paris), conformément au calendrier en ligne sur le portail Galaxie.**

Les candidats à une requalification ne sont pas dispensés de la transmission de ces pièces.

Tous les candidats sont invités à **consulter le site du CNU** (<https://www.conseil-national-des-universites.fr/cnu/#/>) pour connaître les préconisations de chaque section du CNU.

| N° de section | Pièces complémentaires demandées |
|---------------|---|
| 24 | <p>Pour les MCF :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la thèse complète. Pour les docteurs qui ont une thèse en langue étrangère, il est demandé, par ailleurs, un résumé substantiel (au moins 10 pages) en français. - une lettre d'explication du positionnement par rapport à la section 24 du CNU et de la candidature à la qualification. - la lettre d'acceptation de l'éditeur pour les articles ou ouvrages en cours de publication (acceptés). <p>Pour les PR :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le dossier de l'HDR. - une lettre d'explication du positionnement par rapport à la section 24 du CNU et de la candidature à la qualification - la lettre d'acceptation de l'éditeur pour les articles ou ouvrages en cours de publication (acceptés). |
| 25 | <p>Pour les MCF : les rapports de pré-soutenance de thèse sont exigés par la section 25 du CNU. Dans le cas d'une première demande de qualification, la section 25 du CNU demande à ce que le candidat communique l'ensemble de ses travaux. Dans le cas d'une demande de requalification, le candidat devra communiquer les travaux des quatre dernières années. Dans tous les cas, trois publications maximum seront fournies au titre des pièces obligatoires, les autres au titre des documents complémentaires. Le CV académique détaillé, fourni au titre des pièces obligatoires, devra mentionner la liste complète des publications. Cette liste sera assortie de commentaires sur les travaux qui sont les plus pertinents.</p> <p>Pour les PR : les rapports de pré-soutenance de l'Habilitation à Diriger des Recherches sont exigés par la section 25 du CNU. La section 25 du CNU demande que le candidat fournisse les travaux couvrant au moins les quatre dernières années en dehors des cinq publications maximum fournies au titre des pièces obligatoires. Le CV académique détaillé, fourni au titre des pièces obligatoires, devra mentionner la liste complète des publications. Cette liste sera assortie de commentaires sur les travaux qui sont les plus pertinents.</p> <p>Dans tous les cas : lorsque, dans un dossier, un article est mentionné à paraître, il est souhaitable que le candidat joigne la lettre d'acceptation de la revue dans laquelle l'article doit paraître. Dans le cas contraire, l'article en question sera considéré comme une pré-publication, c'est-à-dire comme un travail scientifique non encore évalué.</p> |

Campagne de qualification 2026

En complément des pièces obligatoires que vous devez déposer dans l'application Odyssee, les sections du CNU demandent des **pièces complémentaires listées** dans le tableau ci-dessous.

Les candidats sont donc invités à déposer les pièces dans l'application **au plus tard le lundi 15 décembre 2025 (16 heures, heure de Paris), conformément au calendrier en ligne sur le portail Galaxie.**

Les candidats à une requalification ne sont pas dispensés de la transmission de ces pièces.

Tous les candidats sont invités à **consulter le site du CNU** (<https://www.conseil-national-des-universites.fr/cnu/#/>) pour connaître les préconisations de chaque section du CNU.

| N° de section | Pièces complémentaires demandées |
|---------------|---|
| 26 | <p>Pour les MCF et les PR : consulter les recommandations pour la qualification sur le site du CNU - Section 26.</p> <p>Pour les MCF : les rapports des rapporteurs de la thèse.</p> <p>Pour les PR : les rapports des rapporteurs de l'HDR.</p> |
| 27 | <p>Préalablement à l'inscription des candidatures et au dépôt des pièces constitutives du dossier dans l'application Odyssee, et afin de bien renseigner la demande de qualification, il est nécessaire de consulter la note aux candidats à la qualification sur le site du CNU - Section 27 : https://conseil-national-des-universites.fr/cnu/#/entite/entiteName/CNU/idChild/33/idNode/3942-3991</p> <p>Les pièces complémentaires demandées par la section 27 du CNU sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une copie des rapports signés des rapporteurs du doctorat pour une demande de qualification MCF ou de l'HDR pour une demande de qualification PR (s'ils ne sont pas disponibles (diplôme étranger), joindre un justificatif de cette indisponibilité, - un rapport d'activités de 5 à 15 pages, tel que décrit dans la note aux candidats précitée, explicitant le parcours, les activités d'enseignement et de recherche et les tâches collectives, - des attestations des activités d'enseignement, précisant les intitulés des cours, les volumes horaires par année, la nature (CM, TD ou TP) et les niveaux des enseignements, signées d'un responsable de filière, de département ou d'établissement, etc. Voir les recommandations sur le site du CNU. |
| 28 | <p>Pour les MCF et les PR : tous les documents attestant des activités d'enseignement et de recherche (attestation, lettres, arrêtés...).</p> <p>Pour les MCF : les rapports de pré-soutenance de la thèse.</p> <p>Pour les PR : les rapports de pré-soutenance de l'HDR.</p> |

Campagne de qualification 2026

En complément des pièces obligatoires que vous devez déposer dans l'application Odyssee, les sections du CNU demandent des **pièces complémentaires listées** dans le tableau ci-dessous.

Les candidats sont donc invités à déposer les pièces dans l'application **au plus tard le lundi 15 décembre 2025 (16 heures, heure de Paris), conformément au calendrier en ligne sur le portail Galaxie.**

Les candidats à une requalification ne sont pas dispensés de la transmission de ces pièces.

Tous les candidats sont invités à **consulter le site du CNU** (<https://www.conseil-national-des-universites.fr/cnu/#/>) pour connaître les préconisations de chaque section du CNU.

| N° de section | Pièces complémentaires demandées |
|---------------|---|
| 29 | <p>Les critères et conseils aux candidats pour les qualifications MCF et PR sont indiqués sur le site du CNU - Section 29 et à consulter avant de constituer leur dossier : https://www.conseil-national-des-universites.fr/cnu/ (voir les onglets : Sciences, Groupe 6, Section 29).</p> <p>Trois pièces complémentaires obligatoires sont demandées par la section 29 du CNU :</p> <ul style="list-style-type: none">- Une fiche de synthèse, à télécharger sur le site du CNU - Section 30, dans la rubrique "Rapports d'activités et documents", onglet "Public", à remplir par le candidat à la qualification et à déposer au format pdf dans l'application ODYSSEE.- Un rapport d'activités de 4 pages, en français, dans lequel les candidats développeront leurs activités essentielles en termes de recherche et d'enseignement (MCF/PR), d'encadrement et de responsabilités collectives de type administratives, pédagogiques et scientifiques (PR).- Une liste des publications et présentations orales classées dans l'ordre indiqué dans la fiche de synthèse. |

Campagne de qualification 2026

En complément des pièces obligatoires que vous devez déposer dans l'application Odyssee, les sections du CNU demandent des **pièces complémentaires listées** dans le tableau ci-dessous.

Les candidats sont donc invités à déposer les pièces dans l'application **au plus tard le lundi 15 décembre 2025 (16 heures, heure de Paris), conformément au calendrier en ligne sur le portail Galaxie.**

Les candidats à une requalification ne sont pas dispensés de la transmission de ces pièces.

Tous les candidats sont invités à **consulter le site du CNU** (<https://www.conseil-national-des-universites.fr/cnu/#/>) pour connaître les préconisations de chaque section du CNU.

| N° de section | Pièces complémentaires demandées |
|---------------|--|
| 30 | <p>Préalablement au dépôt dossier, il est nécessaire de consulter les recommandations sur le site du CNU - Section 30 (https://www.conseil-national-des-universites.fr/cnu) puis les onglets : Sciences, Groupe 6, Section 30). Par souci de clarté, il est vivement conseillé de suivre le modèle de dossier proposé sur le site de la section 30.</p> <p>En plus des pièces obligatoires, fournir les pièces complémentaires suivantes (leur absence prive la section d'informations nécessaires pour correctement évaluer le dossier) :</p> <p>Pour les MCF et PR :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La liste complète des publications (articles, brevets, livres, chapitres de livres, conférences, conférences invitées, etc.) classées chronologiquement et par type en suivant le modèle donné (Voir les recommandations MCF/PR). <p>Pour les MCF :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les rapports de tous les rapporteurs de la thèse de doctorat (en cas de diplôme étranger, justifier éventuellement de l'absence de ces pièces). - Les attestations des activités d'enseignement (en France et à l'étranger) signées d'un responsable de filière, de département, d'UFR, etc., comportant les informations suivantes : année, volume horaire, matière, nature (CM, TD, TP), ou les copies des contrats ATER, moniteur, mission d'enseignement, vacataire, etc. - Uniquement pour les candidats ayant un diplôme étranger et qui demandent une équivalence : la copie de la thèse de doctorat (si cette dernière est rédigée dans une langue autre que le français ou l'anglais, joindre un résumé étendu en français ou anglais). <p>Pour les PR :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les rapports de tous les rapporteurs de l'HDR (en cas de carrière à l'étranger, justifier éventuellement de l'absence de ces pièces). - Uniquement pour les candidats n'ayant pas un poste MCF statutaire dans un établissement public d'enseignement supérieur français : les attestations officielles des activités d'enseignement (en France et à l'étranger), mentionnant la nature et les matières des enseignements, les années, le volume horaire, ou les copies des contrats de travail (pour les établissements privés), les documents de nomination, etc. |

Campagne de qualification 2026

En complément des pièces obligatoires que vous devez déposer dans l'application Odyssee, les sections du CNU demandent des **pièces complémentaires listées** dans le tableau ci-dessous.

Les candidats sont donc invités à déposer les pièces dans l'application **au plus tard le lundi 15 décembre 2025 (16 heures, heure de Paris), conformément au calendrier en ligne sur le portail Galaxie.**

Les candidats à une requalification ne sont pas dispensés de la transmission de ces pièces.

Tous les candidats sont invités à **consulter le site du CNU** (<https://www.conseil-national-des-universites.fr/cnu/#/>) pour connaître les préconisations de chaque section du CNU.

| N° de section | Pièces complémentaires demandées |
|---------------|---|
| 31 | <p>Pour les MCF et les PR : consulter les recommandations pour la qualification sur le site du CNU - Section 31.</p> <p>Pour les MCF :</p> <ul style="list-style-type: none">- la fiche synthétique téléchargeable sur le site du CNU - Section 31, rubrique "qualification/recommandation MCF",- la justification du rattachement à la section 31,- la liste complète des publications, brevets, communications, séminaires et conférences et un résumé des recherches,- l'exposé de la motivation pour l'enseignement ainsi que la conception de ce volet des activités d'un enseignant chercheur,- les justificatifs d'enseignement. <p>Pour les PR :</p> <ul style="list-style-type: none">- la fiche synthétique téléchargeable sur le site du CNU - Section 31, rubrique " qualification/recommandation PR",- la justification du rattachement à la section 31,- la liste complète des publications, communications, séminaires et conférences,- une notice "Titres et Travaux" incluant un projet de recherche,- Pour les candidats non MCF : l'exposé de la motivation pour l'enseignement ainsi que la conception de ce volet des activités d'un enseignant chercheur. Tout élément d'information permettant d'apprécier l'autonomie scientifique du candidat- les justificatifs d'enseignement. |

Campagne de qualification 2026

En complément des pièces obligatoires que vous devez déposer dans l'application Odyssee, les sections du CNU demandent des **pièces complémentaires listées** dans le tableau ci-dessous.

Les candidats sont donc invités à déposer les pièces dans l'application **au plus tard le lundi 15 décembre 2025 (16 heures, heure de Paris), conformément au calendrier en ligne sur le portail Galaxie.**

Les candidats à une requalification ne sont pas dispensés de la transmission de ces pièces.

Tous les candidats sont invités à **consulter le site du CNU** (<https://www.conseil-national-des-universites.fr/cnu/#/>) pour connaître les préconisations de chaque section du CNU.

| N° de section | Pièces complémentaires demandées |
|---------------|---|
| 32 | <p>Pour les MCF :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la liste complète des publications en indiquant les « IF », brevets, communications, en précisant les communications, orales ou par affiches, internationales ou nationales, séminaires et conférences, et en précisant les invitations (uniquement si cette liste ne figure pas dans le CV obligatoire) ; - la fiche synthétique téléchargeable sur le site du CNU - Section 32 ; - les attestations d'enseignements. <p>La section 32 du CNU précise qu'il n'est pas utile de fournir la thèse dans les exemplaires de travaux demandés, les publications suffisant.</p> <p>Pour les PR :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la liste complète des publications en indiquant les « IF », les brevets, etc. ; - les éléments de rayonnement du candidat qui seront appréciés au regard des actions de diffusion scientifique sur le modèle "HCERES" (conférences invitées dans des congrès, séminaires dans des universités, communications orales présentées personnellement, proceedings et communications par affiche...) ; - la fiche synthétique téléchargeable sur le site du CNU - Section 32. |
| 33 | <p>Pour tous les candidats :</p> <p>Les critères et procédures d'évaluation des candidatures, ainsi que les consignes de préparation du curriculum vitae (pièce obligatoire), sont accessibles sur le site du CNU - Section 33 (https://www.conseil-national-des-universites.fr/cnu/#/entite/entiteName/CNU/idChild/33). Ces consignes devront être impérativement suivies.</p> <p>Au-delà des pièces obligatoires, la section 33 du CNU exige que le dossier du candidat soit complété par la fiche synthétique téléchargeable sur le site du CNU - Section 33 reprenant les principaux items et éléments chiffrés.</p> |

Campagne de qualification 2026

En complément des pièces obligatoires que vous devez déposer dans l'application Odyssee, les sections du CNU demandent des **pièces complémentaires listées** dans le tableau ci-dessous.

Les candidats sont donc invités à déposer les pièces dans l'application **au plus tard le lundi 15 décembre 2025 (16 heures, heure de Paris), conformément au calendrier en ligne sur le portail Galaxie.**

Les candidats à une requalification ne sont pas dispensés de la transmission de ces pièces.

Tous les candidats sont invités à **consulter le site du CNU** (<https://www.conseil-national-des-universites.fr/cnu/#/>) pour connaître les préconisations de chaque section du CNU.

| N° de section | Pièces complémentaires demandées |
|---------------|--|
| 34 | <p>Pour les MCF :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les rapports de pré-soutenance de thèse ou des documents équivalents pour les doctorats étrangers ainsi qu'un lien vers le manuscrit de thèse. - une liste exhaustive des publications, en séparant les publications à comité de lecture des autres publications. - les enseignements effectués en indiquant l'établissement d'exercice, les intitulés des enseignements, le niveau et le type d'enseignement (cours, TD, TP, à distance) ainsi que les volumes horaires. <p>Pour les PR :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les rapports de pré-soutenance de l'HDR ou des documents équivalents pour les HDR/doctorats étrangers. - une liste exhaustive des publications soulignant 3 à 5 publications les plus significatives et séparant les publications à comité de lecture des autres publications. - les enseignements effectués en indiquant l'établissement d'exercice, les intitulés des enseignements, le niveau et le type d'enseignement (cours, TD, TP, à distance) ainsi que les volumes horaires. <p>Les candidats sont également invités à consulter les critères appliqués par la section 34 sur le site du CNU - Section 34 ainsi que sur son site : https://cnu34.osug.fr/-Conseils-detailles-68.</p> |
| 35 | <p>Pour les MCF :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la thèse, les rapports de pré-soutenance, les rapports de jury ou autres pour les doctorats étrangers, - la lettre ou le mail d'acceptation définitive de l'éditeur pour les articles en cours de publication, - la liste des enseignements détaillés (volume horaire, niveau, discipline). <p>Dans tous les cas, un paragraphe argumenté sur la volonté de faire le métier d'enseignant-chercheur est demandé. Pour les étudiants n'ayant pas eu l'opportunité d'effectuer des enseignements au cours ou après leur thèse (bourse CIFRE, Post-doc étranger,...), un paragraphe argumenté sur leur volonté de faire de l'enseignement est demandé.</p> <p>Pour les PR :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le dossier complet d'HDR comprenant les rapports de pré-soutenance, les rapports de jury ou autres pour les HDR/ doctorats étrangers, - une liste des publications, - un descriptif des activités (recherche, enseignement) et des projets d'activités, tant pour la recherche que pour l'enseignement. |

Campagne de qualification 2026

En complément des pièces obligatoires que vous devez déposer dans l'application Odyssee, les sections du CNU demandent des **pièces complémentaires listées** dans le tableau ci-dessous.

Les candidats sont donc invités à déposer les pièces dans l'application **au plus tard le lundi 15 décembre 2025 (16 heures, heure de Paris), conformément au calendrier en ligne sur le portail Galaxie.**

Les candidats à une requalification ne sont pas dispensés de la transmission de ces pièces.

Tous les candidats sont invités à **consulter le site du CNU** (<https://www.conseil-national-des-universites.fr/cnu/#/>) pour connaître les préconisations de chaque section du CNU.

| N° de section | Pièces complémentaires demandées |
|---------------|---|
| 36 | <p>Consulter les recommandations pour la qualification sur le site du CNU - Section 36 : https://www.conseil-national-des-universites.fr/cnu/#/entite/entiteName/CNU/idChild/33/idNode/4152-4200</p> <p>Pour le curriculum vitae, qui est une pièce obligatoire, la section 36 du CNU demande aux candidats de suivre la trame disponible sur le site du CNU - Section (https://conseil-national-des-universites.fr/cnu) afin de fournir tous les éléments permettant l'évaluation de leur dossier.</p> |

Campagne de qualification 2026

En complément des pièces obligatoires que vous devez déposer dans l'application Odyssee, les sections du CNU demandent des **pièces complémentaires listées** dans le tableau ci-dessous.

Les candidats sont donc invités à déposer les pièces dans l'application **au plus tard le lundi 15 décembre 2025 (16 heures, heure de Paris), conformément au calendrier en ligne sur le portail Galaxie.**

Les candidats à une requalification ne sont pas dispensés de la transmission de ces pièces.

Tous les candidats sont invités à **consulter le site du CNU** (<https://www.conseil-national-des-universites.fr/cnu/#/>) pour connaître les préconisations de chaque section du CNU.

| N° de section | Pièces complémentaires demandées |
|---------------|--|
| 37 | <p>Pour les MCF :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une liste complète des publications, parues et acceptées (qui peut être insérée dans le CV), - Une description des activités du candidat passées en recherche et enseignement, - La photocopie de la page de couverture, du résumé et de la table des matières de la thèse de doctorat (le manuscrit n'est pas exigé), - La copie des rapports de pré-soutenance du doctorat signés par les rapporteurs. <p>A noter : les publications et CV sont acceptés en français ou en anglais. Si les publications, la page de couverture, le résumé et la table des matières de la thèse de doctorat sont dans une autre langue que le français ou l'anglais, un résumé substantiel en français ou anglais certifié conforme sur l'honneur par le candidat est demandé. Lorsqu'une publication n'est pas encore parue mais est définitivement acceptée, il est nécessaire de joindre au dossier la lettre d'acceptation de l'éditeur. La publication ne sera prise en considération qu'à cette condition (voir le site du CNU - Section 37 pour les détails).</p> <p>Pour les PR :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une liste complète des publications, parues et acceptées (qui peut être insérée dans le CV), - Une description des activités du candidat passées en recherche et enseignement, - La photocopie de la page de couverture, du résumé et de la table des matières du mémoire d'habilitation à diriger des recherches (HDR) (le manuscrit n'est pas exigé), - La copie des rapports de pré-soutenance de l'habilitation à diriger des recherches (HDR) signés par les rapporteurs. <p>A noter : les publications et CV sont acceptées en français ou en anglais. Si les publications, la page de couverture, le résumé et la table des matières du mémoire d'habilitation à diriger des recherches (HDR) sont dans une autre langue que le français ou l'anglais, un résumé substantiel en français ou anglais certifié conforme sur l'honneur par le candidat est demandé. Lorsqu'une publication n'est pas encore parue mais est définitivement acceptée, il est nécessaire de joindre au dossier la lettre d'acceptation de l'éditeur. La publication ne sera prise en considération qu'à cette condition (voir le site du CNU - Section 37 pour les détails).</p> |

Campagne de qualification 2026

En complément des pièces obligatoires que vous devez déposer dans l'application Odyssee, les sections du CNU demandent des **pièces complémentaires listées** dans le tableau ci-dessous.

Les candidats sont donc invités à déposer les pièces dans l'application **au plus tard le lundi 15 décembre 2025 (16 heures, heure de Paris), conformément au calendrier en ligne sur le portail Galaxie.**

Les candidats à une requalification ne sont pas dispensés de la transmission de ces pièces.

Tous les candidats sont invités à **consulter le site du CNU** (<https://www.conseil-national-des-universites.fr/cnu/#/>) pour connaître les préconisations de chaque section du CNU.

| N° de section | Pièces complémentaires demandées |
|---------------|--|
| 60 | <p>Les attestations des activités d'enseignement réalisées à la date de dépôt du dossier (en France et à l'étranger) signées par les composantes d'enseignement, précisant obligatoirement les années, l'intitulé des enseignements, leur volume horaire, leurs niveaux (L1, L2, L3, M1, M2) et leur nature (CM, TD, TP). Les auto-attestations avec déclaration sur l'honneur ne sont pas acceptées.</p> <p>À noter : le CV, joint en pièce obligatoire, doit impérativement suivre le modèle proposé par la section 60 du CNU. Ce modèle est disponible dans les recommandations au candidat sur le site du CNU - Section 60 : https://www.conseil-national-des-universites.fr</p> |

Campagne de qualification 2026

En complément des pièces obligatoires que vous devez déposer dans l'application Odyssee, les sections du CNU demandent des **pièces complémentaires listées** dans le tableau ci-dessous.

Les candidats sont donc invités à déposer les pièces dans l'application **au plus tard le lundi 15 décembre 2025 (16 heures, heure de Paris), conformément au calendrier en ligne sur le portail Galaxie.**

Les candidats à une requalification ne sont pas dispensés de la transmission de ces pièces.

Tous les candidats sont invités à **consulter le site du CNU** (<https://www.conseil-national-des-universites.fr/cnu/#/>) pour connaître les préconisations de chaque section du CNU.

| N° de section | Pièces complémentaires demandées |
|---------------|--|
| 61 | <p>Pour la qualification MCF : - Les rapports signés de pré-soutenance de la thèse.</p> <p>Pour la qualification PR : - Les rapports de pré-soutenance de l'HDR signés ainsi que les attestations de co-encadrement de thèses établies par le directeur de thèse ou le directeur de l'école doctorale précisant les taux de co-encadrement et le nom de chaque co-encadrant.</p> <p>Pour tous les candidats :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Une liste ordonnée (par catégorie puis par ordre chronologique) de l'ensemble des publications acceptées avec DOI. Il est demandé d'indiquer pour les revues dans lesquels l'auteur a publié : le référencement JCR (https://mjl.clarivate.com/search-results), le quartile et la discipline via SCIMAGO (https://www.scimagojr.com/). 2. Les attestations des activités d'enseignement (en France et à l'étranger) signées d'un responsable de filière, de département ou d'établissement, etc., précisant obligatoirement les matières et les volumes horaires et si possible les niveaux (L1, L2, L3, M1, M2) et la nature (CM, TD, TP) des enseignements considérés et/ou une fiche de service officielle et/ou les copies des contrats de travail, documents de nomination, etc. s'ils contiennent ces informations et ou à minima une attestation sur l'honneur des heures enseignées avec les détails demandés. 3. Tous les candidats sont invités à consulter les recommandations de la section 61 du CNU sur le site du CNU - Section 61 à l'adresse suivante : https://www.conseil-national-des-universites.fr |

Campagne de qualification 2026

En complément des pièces obligatoires que vous devez déposer dans l'application Odyssee, les sections du CNU demandent des **pièces complémentaires listées** dans le tableau ci-dessous.

Les candidats sont donc invités à déposer les pièces dans l'application **au plus tard le lundi 15 décembre 2025 (16 heures, heure de Paris), conformément au calendrier en ligne sur le portail Galaxie.**

Les candidats à une requalification ne sont pas dispensés de la transmission de ces pièces.

Tous les candidats sont invités à **consulter le site du CNU** (<https://www.conseil-national-des-universites.fr/cnu/#/>) pour connaître les préconisations de chaque section du CNU.

| N° de section | Pièces complémentaires demandées |
|---------------|---|
| 62 | <ul style="list-style-type: none">• La thèse (pour une demande qualification MCF) ou l'HDR (pour une demande de qualification PR). Si le manuscrit est dans une langue autre que le français ou l'anglais, ajouter un résumé en français idéalement d'une vingtaine de pages ;• Les rapports datés et signés de pré-soutenance (rapports des rapporteurs) du diplôme concerné ;• Le contrat d'enseignement ou une attestation de la direction des études ou à défaut une attestation sur l'honneur des heures enseignées avec leurs détails pour les non titulaires relevant du ministère de l'enseignement supérieur ;• Les attestations de co-encadrement de thèse établies par le directeur de thèse ou le directeur du laboratoire ou le directeur de l'école doctorale précisant le taux de co-encadrement et le nom de chaque co-encadrant (pour une demande de qualification PR) ;• Une liste d'ouvrages, d'articles et de communications. Les publications y seront distinguées par catégories, comme mentionné dans la fiche signalétique de la section 62 ;• La fiche signalétique de synthèse de la section 62 du CNU, datée et signée, à télécharger sur le site du CNU - Section 62 : http://www.conseil-national-des-universites.fr. <p>Tous les candidats sont fortement invités à consulter et suivre les recommandations ainsi que les critères de la section 62 indiqués sur le site du CNU - Section 62.</p> |

Campagne de qualification 2026

En complément des pièces obligatoires que vous devez déposer dans l'application Odyssee, les sections du CNU demandent des **pièces complémentaires listées** dans le tableau ci-dessous.

Les candidats sont donc invités à déposer les pièces dans l'application **au plus tard le lundi 15 décembre 2025 (16 heures, heure de Paris), conformément au calendrier en ligne sur le portail Galaxie.**

Les candidats à une requalification ne sont pas dispensés de la transmission de ces pièces.

Tous les candidats sont invités à **consulter le site du CNU** (<https://www.conseil-national-des-universites.fr/cnu/#/>) pour connaître les préconisations de chaque section du CNU.

| N° de section | Pièces complémentaires demandées |
|---------------|--|
| 63 | <p>Pour tous les candidats :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La liste complète des publications, articles, ouvrages, brevets, conférences avec les références complètes (D.O.I. souhaité si existant), classés et numérotés par type puis chronologiquement (cette liste peut être placée en annexe) ; - Les attestations des activités d'enseignement (en France et à l'étranger) précisant obligatoirement les matières et les volumes horaires et si possible les niveaux (L1, L2, L3, M1, M2) et nature (CM, TD, TP) des enseignements et/ou une fiche de service officielle et/ou les copies des contrats de travail, documents de nomination, etc. s'ils contiennent ces informations. Ces attestations doivent être signées par un responsable de filière, de département ou d'établissement, etc., indiquant les nom & prénom du signataire et le tampon de l'établissement ; - La check-list de la section 63 du CNU datée et signée à télécharger sur le site : https://www.conseil-national-des-universites.fr. Tous les candidats sont invités à suivre les recommandations de la section 63 du CNU. <p>Pour les MCF :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La copie des deux rapports de pré-soutenance de thèse. Pour les cas de diplômes étrangers, justifiez l'impossibilité de fournir cette pièce ; - Uniquement pour les candidats ayant un diplôme étranger et qui demandent une équivalence de thèse : la copie de la thèse de doctorat si elle est rédigée en français ou en anglais, sinon fournir une synthèse détaillée rédigée en français d'une quinzaine de pages permettant d'appréhender la démarche scientifique et les principaux résultats obtenus ; - Pour les thèses réalisées dans le cadre d'une cotutelle, fournir la copie de la convention de cotutelle entre les deux établissements. <p>Pour les PR :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La copie des rapports établis en vue de l'autorisation de soutenance de l'HDR par chacun des trois rapporteurs (pour les cas de diplômes étrangers, justifiez l'absence de ces pièces ou de leur remplacement par d'autres pièces) ; - Uniquement pour les candidats qui ne sont pas titulaires d'une HDR obtenue en France (pour qui une dispense d'HDR est requise) : la copie du document de l'HDR étranger s'il existe et s'il est rédigé en français ou en anglais, sinon fournir une synthèse détaillée rédigée en français d'une quinzaine de pages permettant d'appréhender la démarche et les principaux apports scientifiques depuis l'obtention du doctorat, notamment les thèses encadrées ou co-encadrées. |

Campagne de qualification 2026

En complément des pièces obligatoires que vous devez déposer dans l'application Odyssee, les sections du CNU demandent des **pièces complémentaires listées** dans le tableau ci-dessous.

Les candidats sont donc invités à déposer les pièces dans l'application **au plus tard le lundi 15 décembre 2025 (16 heures, heure de Paris), conformément au calendrier en ligne sur le portail Galaxie.**

Les candidats à une requalification ne sont pas dispensés de la transmission de ces pièces.

Tous les candidats sont invités à **consulter le site du CNU** (<https://www.conseil-national-des-universites.fr/cnu/#/>) pour connaître les préconisations de chaque section du CNU.

| N° de section | Pièces complémentaires demandées |
|---------------|---|
| 64 | <ul style="list-style-type: none"> • La fiche synthétique téléchargeable sur le site du CNU - Section 64 (https://www.conseil-national-des-universites.fr). • La lettre d'acceptation définitive (et non sous réserve de modifications) de l'éditeur pour les articles en cours d'acceptation ou sous presse. • La description des travaux scientifiques, des activités d'enseignement et des responsabilités diverses doit être rédigée en français. Le justificatif des activités d'enseignement validé par l'autorité de tutelle pour les non-titulaires (vacations, contrat doctoral, contrat ATER...) avec le volume horaire par année clairement indiqué. • L'absence d'activités d'enseignement devra être justifiée dans la fiche synthétique (section "enseignement"). • Le rapport des rapporteurs pour la thèse et l'HDR. • Le justificatif d'acceptation des brevets. |
| 65 | <ul style="list-style-type: none"> • La fiche de synthèse téléchargeable sur le site du CNU - Section 65 (rubrique "Qualification" - "Conseils généraux") complétée. • Une notice, rédigée en français, qui doit présenter de manière didactique les activités de recherche, d'enseignement et les responsabilités collectives, ainsi que l'adéquation au périmètre de la section 65 du CNU. • La liste complète des publications sera classée comme indiqué sur le site de la section 65 du CNU, en séparant clairement les publications originales, les articles de revue et les chapitres de livre. • Le rapport des rapporteurs pour la thèse et l'HDR. • La lettre d'acceptation définitive (et non sous réserve de modification) de l'éditeur pour les articles déclarés "acceptés" ou "sous presse". • Les justificatifs d'acceptation des brevets avec leur numéro. • Les attestations des services d'enseignement, validées par l'autorité de tutelle, avec indication des intitulés des enseignements, de la forme d'enseignement (cours, TD, TP) et des volumes horaires. • Les attestations de mobilité post-doctorale. <p>Au titre des pièces obligatoires, le "curriculum vitae" doit inclure les principales étapes du cursus et de la carrière.</p> |

Campagne de qualification 2026

En complément des pièces obligatoires que vous devez déposer dans l'application Odyssee, les sections du CNU demandent des **pièces complémentaires listées** dans le tableau ci-dessous.

Les candidats sont donc invités à déposer les pièces dans l'application **au plus tard le lundi 15 décembre 2025 (16 heures, heure de Paris), conformément au calendrier en ligne sur le portail Galaxie.**

Les candidats à une requalification ne sont pas dispensés de la transmission de ces pièces.

Tous les candidats sont invités à **consulter le site du CNU** (<https://www.conseil-national-des-universites.fr/cnu/#/>) pour connaître les préconisations de chaque section du CNU.

| N° de section | Pièces complémentaires demandées |
|---------------|--|
| 66 | <ul style="list-style-type: none"> • La fiche de synthèse téléchargeable sur le site du CNU - Section 66 (rubrique "Qualification" - "Conseils généraux") complétée. • La lettre d'acceptation définitive (et non sous réserve de modification) de l'éditeur pour les articles déclarés "acceptés" ou "sous presse". • Les justificatifs d'acceptation des brevets. • Les attestations des services d'enseignement validés par l'autorité de tutelle, avec indication des intitulés des enseignements, de la forme d'enseignement (cours, TD, TP) et des volumes horaires. <p>NB : le "curriculum vitae" fait partie des pièces obligatoires. Il doit impérativement inclure :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. les principales étapes du cursus et de la carrière (1 page), 2. une notice rédigée présentant de manière didactique les activités de recherche, d'enseignement et de responsabilités collectives, ainsi que l'adéquation au périmètre de la section 66 du CNU (5 pages pour la qualification MCF et 10 pages pour la qualification PR), 3. la liste complète des publications classées comme indiqué sur le site du CNU - Section 66 (rubrique "Qualification" - "Conseils généraux"). |
| 67 | <ul style="list-style-type: none"> • La fiche de synthèse téléchargeable sur le site du CNU - Section 67 (https://www.conseil-national-des-universites.fr) - rubrique "Rapports d'activités et documents" - "Public"), déposée au format pdf dans l'application ODYSSEE. • Pour les MCF : les rapports de pré-soutenance de la thèse. • Pour les PR : les rapports de pré-soutenance de l'HDR. • La lettre d'acceptation définitive (et non sous réserve de modification) de l'éditeur pour les articles déclarés "acceptés" ou "sous presse". |
| 68 | <ul style="list-style-type: none"> • La fiche synthétique dûment remplie : le document matrice est téléchargeable à partir du site du CNU - Section 68 (rubrique "Qualification" - "Conseils généraux"). • La lettre d'acceptation définitive (et non sous réserve de modification) de l'éditeur pour les articles déclarés "acceptés" ou "sous presse". |

Campagne de qualification 2026

En complément des pièces obligatoires que vous devez déposer dans l'application Odyssee, les sections du CNU demandent des **pièces complémentaires listées** dans le tableau ci-dessous.

Les candidats sont donc invités à déposer les pièces dans l'application **au plus tard le lundi 15 décembre 2025 (16 heures, heure de Paris), conformément au calendrier en ligne sur le portail Galaxie.**

Les candidats à une requalification ne sont pas dispensés de la transmission de ces pièces.

Tous les candidats sont invités à **consulter le site du CNU** (<https://www.conseil-national-des-universites.fr/cnu/#/>) pour connaître les préconisations de chaque section du CNU.

| N° de section | Pièces complémentaires demandées |
|---------------|---|
| 69 | <ul style="list-style-type: none">- La fiche de synthèse téléchargeable sur le site du CNU - section 69 (rubrique "Qualification" - "Recommandations MCF" ou "Recommandations PR").- Une notice, rédigée en français, qui doit présenter de manière didactique les activités de recherche, d'enseignement et les responsabilités collectives ainsi que l'adéquation au périmètre de la section 69 du CNU. La liste complète des publications séparera clairement les publications originales, les articles de revue et les chapitres de livre.- La lettre d'acceptation définitive de l'éditeur pour les articles en cours de publication (articles acceptés uniquement ; les articles en révision ne sont pas pris en compte).- Les attestations des services d'enseignement validés par l'autorité de tutelle pour les agents non-titulaires (vacations, mission doctorale d'enseignement, contrat ATER etc.) avec le volume horaire par année clairement indiqué.- Les attestations de mobilité post-doctorale.- Le rapport des rapporteurs de la thèse et de l'HDR.- Le justificatif d'acceptation des brevets. |

Campagne de qualification 2026

En complément des pièces obligatoires que vous devez déposer dans l'application Odyssee, les sections du CNU demandent des **pièces complémentaires listées** dans le tableau ci-dessous.

Les candidats sont donc invités à déposer les pièces dans l'application **au plus tard le lundi 15 décembre 2025 (16 heures, heure de Paris), conformément au calendrier en ligne sur le portail Galaxie.**

Les candidats à une requalification ne sont pas dispensés de la transmission de ces pièces.

Tous les candidats sont invités à **consulter le site du CNU** (<https://www.conseil-national-des-universites.fr/cnu/#/>) pour connaître les préconisations de chaque section du CNU.

| N° de section | Pièces complémentaires demandées |
|---------------|--|
| 70 | <p>Les personnes candidates aux fonctions de MCF établiront leur CV obligatoirement à partir du modèle téléchargeable sur le site du CNU - Section 70 et déposeront au format pdf dans l'application ODYSSEE obligatoirement tous les documents suivants :</p> <p>- Pour tous les candidats (listes de qualification MCF et PR) :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Une lettre de motivation (2 pages max.) expliquant la démarche de candidature dans la section 70 du CNU et le projet scientifique et professionnel en sciences de l'éducation et de la formation ; 2) Une attestation du directeur de l'unité de recherche dans laquelle le candidat réalise ses travaux ; 3) Une attestation d'acceptation définitive de l'éditeur ou du rédacteur en chef de la revue pour tous travaux en cours de publication et acceptés. <p>- Pour les candidats à l'inscription sur la liste de qualification MCF : un exemplaire de la thèse.</p> <p>- Pour les candidats à l'inscription sur la liste de qualification PR : un exemplaire de l'HDR (note de synthèse et compilation d'articles).</p> <p>- Pour les candidats ayant réalisé leurs travaux en langue étrangère : les diplômes et rapports de soutenance traduits et un résumé substantiel des travaux présentés en français.</p> <p>Les lettres de recommandation ne sont pas admises.</p> |
| 71 | <ul style="list-style-type: none"> • L'exemplaire du mémoire de thèse (MCF). • L'exemplaire du mémoire de l'HDR (PR). • Les rapports préliminaires à la soutenance de l'HDR (PR). • Une note d'une à deux pages expliquant la démarche de candidature dans la section 71 du CNU et le projet du candidat (candidats MCF et PR ayant soutenu dans une autre discipline). • Les rapports préliminaires à la soutenance de thèse des candidats MCF ayant soutenu dans une autre discipline. • Un résumé en français des articles, travaux, ouvrages et articles rédigés en langue étrangère. |

Campagne de qualification 2026

En complément des pièces obligatoires que vous devez déposer dans l'application Odyssee, les sections du CNU demandent des **pièces complémentaires listées** dans le tableau ci-dessous.

Les candidats sont donc invités à déposer les pièces dans l'application **au plus tard le lundi 15 décembre 2025 (16 heures, heure de Paris), conformément au calendrier en ligne sur le portail Galaxie.**

Les candidats à une requalification ne sont pas dispensés de la transmission de ces pièces.

Tous les candidats sont invités à **consulter le site du CNU** (<https://www.conseil-national-des-universites.fr/cnu/#/>) pour connaître les préconisations de chaque section du CNU.

| N° de section | Pièces complémentaires demandées |
|---------------|---|
| 72 | <p>Pour les MCF : la thèse. En cas de demande de requalification, établir le curriculum vitae sur les 4 dernières années. L'envoi de la thèse n'est plus nécessaire. En revanche, le rapport de soutenance reste une pièce obligatoire exigée.</p> <p>Pour les PR : le document de synthèse de l'HDR, tel que défini à l'article 4 de l'arrêté du 23 novembre 1988 relatif à l'habilitation à diriger des recherches ("le dossier de candidature comprend soit un ou plusieurs ouvrages publiés ou dactylographiés soit un dossier de travaux accompagnés d'une synthèse de l'activité scientifique du candidat permettant de faire apparaître une expérience dans l'animation d'une recherche").</p> <p>Dans tous les cas (MCF et PR) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le curriculum vitae détaillé, demandé au titre des pièces obligatoires, présentera les activités en matière d'enseignement, de recherche et d'administration et les autres responsabilités collectives. Le document mentionnera le cursus, le parcours professionnel et la liste des publications et des communications du candidat ; • une lettre explicitant les raisons d'une candidature en section « Epistémologie et histoire des sciences et des techniques » et explicitant comment cette candidature s'insère dans les domaines de la section 72 du CNU ; • les documents en langue étrangère, hormis le diplôme et le rapport de soutenance qui doivent être traduits, seront accompagnés d'un résumé en français. <p>En cas de demande de requalification pour un PR, établir le curriculum vitae sur les 4 dernières années. L'envoi du document de synthèse de l'HDR n'est plus nécessaire. En revanche, le rapport de soutenance reste une pièce obligatoire exigée.</p> <p>Il est conseillé aux candidats de consulter la rubrique « Recommandations MCF ou PR » accessible sur le site du CNU - Section 72 à l'adresse : "https://www.conseil-national-des-universites.fr" et dans laquelle ils trouveront des conseils sur la constitution du dossier.</p> |
| 73 | <ul style="list-style-type: none"> • Pour les MCF : la thèse. • Pour les PR : le dossier complet de l'HDR avec le document de synthèse. <p>Les candidats qui soumettent une partie du dossier dans une langue autre que le français doivent joindre un résumé synthétique ou une traduction de cette partie en français.</p> |

Campagne de qualification 2026

En complément des pièces obligatoires que vous devez déposer dans l'application Odyssee, les sections du CNU demandent des **pièces complémentaires listées** dans le tableau ci-dessous.

Les candidats sont donc invités à déposer les pièces dans l'application **au plus tard le lundi 15 décembre 2025 (16 heures, heure de Paris), conformément au calendrier en ligne sur le portail Galaxie.**

Les candidats à une requalification ne sont pas dispensés de la transmission de ces pièces.

Tous les candidats sont invités à **consulter le site du CNU** (<https://www.conseil-national-des-universites.fr/cnu/#/>) pour connaître les préconisations de chaque section du CNU.

| N° de section | Pièces complémentaires demandées |
|---------------|--|
| 74 | <ol style="list-style-type: none"> 1. Un curriculum vitae strictement limité à deux pages. 2. Un document « Exposé des activités du candidat ». 3. Les deux pré-rapports de soutenance (thèse ou HDR). 4. La liste détaillée (noms des auteurs, date, titre entier, journal ou ouvrage, pages, DOI) des productions scientifiques. 5. Une attestation des heures d'enseignements (sur les 4 dernières années) signée par le directeur de la composante ou des études ou à défaut par le responsable de la filière concernée. 6. Les contrats ATER ou monitorat (pour les candidats à la qualification MCF). 7. Une attestation des responsabilités administratives et pédagogiques signée par l'autorité compétente (directeur de composante, d'unité, d'école doctorale...). 8. Une attestation de l'éditeur scientifique dans le cadre d'un article ou ouvrage accepté pour publication mais non encore publié. 9. Un exemplaire en pdf du mémoire de thèse et/ou de l'HDR. 10. Quand la thèse ou l'HDR est rédigée en langue étrangère : un résumé en français d'une quinzaine de pages. 11. Une copie des éventuels diplômes complémentaires. <p>Pour les demandes de re-qualification, les mêmes attestations que pour une première demande de qualification sont demandées.</p> |
| 76 | <p>Pour les MCF :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une liste complète des publications si elle n'a pas pu trouver place dans le CV obligatoirement déposé dans l'application ODYSSEE. • La thèse ou sa version publiée si elle n'a pas été déposée dans l'application ODYSSEE. • Éventuellement, des exemplaires complémentaires d'articles significatifs. <p>Pour les PR :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une liste complète des publications si elle n'a pas pu trouver place dans le CV obligatoirement déposé dans l'application ODYSSEE. • Le dossier des inédits présentés en vue de l'obtention de l'HDR s'il n'a pas été déposé dans l'application ODYSSEE. • Des exemplaires complémentaires d'articles significatifs choisis. |

Campagne de qualification 2026

En complément des pièces obligatoires que vous devez déposer dans l'application Odyssee, les sections du CNU demandent des **pièces complémentaires listées** dans le tableau ci-dessous.

Les candidats sont donc invités à déposer les pièces dans l'application **au plus tard le lundi 15 décembre 2025 (16 heures, heure de Paris), conformément au calendrier en ligne sur le portail Galaxie.**

Les candidats à une requalification ne sont pas dispensés de la transmission de ces pièces.

Tous les candidats sont invités à **consulter le site du CNU** (<https://www.conseil-national-des-universites.fr/cnu/#/>) pour connaître les préconisations de chaque section du CNU.

| N° de section | Pièces complémentaires demandées |
|---------------|---|
| 77 | <p>Pour les MCF :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une lettre de motivation (2 pages max.) expliquant la démarche de candidature au titre de la section 77 du CNU ; - une liste complète, classée et détaillée de la production scientifique. Cette liste doit comprendre les rubriques "monographies", "revues internationales à comité de lecture", "revues nationales à comité de lecture", "chapitres d'ouvrages", "communication dans des congrès internationaux", "communication dans des congrès nationaux" ; - les rapports de pré-soutenance de la thèse ; - un exemplaire de la thèse et de quelques articles significatifs. <p>Pour les PR :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une lettre de motivation (2 pages max.) expliquant la démarche de candidature au titre de la section 77 du CNU ; - une liste complète, classée et détaillée de la production scientifique. Cette liste doit comprendre les rubriques "monographies", "revues internationales à comité de lecture", "revues nationales à comité de lecture", "chapitres d'ouvrages", "communication dans des congrès internationaux", "communication dans des congrès nationaux" ; - les rapports de pré-soutenance de l'HDR ; - un exemplaire d'un ouvrage publié (ou de la monographie inédite présentée en vue de l'obtention de l'HDR) et de plusieurs articles récemment parus. <p>Les candidats qui soumettent une partie de leur dossier dans une langue autre que le français doivent joindre un résumé synthétique ou une traduction de cette partie du dossier en français.</p> <p>Pour tous les candidats ayant une formation en théologie protestante : copie des diplômes (licence, master, doctorat) obtenus ainsi que si possible de leurs relevés de notes.</p> |

Campagne de qualification 2026

En complément des pièces obligatoires que vous devez déposer dans l'application Odyssee, les sections du CNU demandent des **pièces complémentaires listées** dans le tableau ci-dessous.

Les candidats sont donc invités à déposer les pièces dans l'application **au plus tard le lundi 15 décembre 2025 (16 heures, heure de Paris), conformément au calendrier en ligne sur le portail Galaxie.**

Les candidats à une requalification ne sont pas dispensés de la transmission de ces pièces.

Tous les candidats sont invités à **consulter le site du CNU** (<https://www.conseil-national-des-universites.fr/cnu/#/>) pour connaître les préconisations de chaque section du CNU.

| N° de section | Pièces complémentaires demandées |
|---------------|---|
| 85 | <p>Pour les MCF : 1 phase : Evaluation sur dossier.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une liste complète, classée et détaillée des publications (avec mention des Impact Factors), chapitres d'ouvrage, brevets (avec numéros, extensions et licences). - Une liste chronologique des communications orales en soulignant le nom de l'orateur. - Le justificatif des activités d'enseignement validé par l'autorité de tutelle pour les non-titulaires (vacations, contrat doctoral, contrat ATER,...) avec le volume horaire par année clairement indiqué. - Une liste complète des encadrements en précisant le nom du stagiaire, l'année, la durée et le niveau du stage (Licence, master,...). - Une lettre motivant l'adéquation du profil du candidat avec la section 85 du CNU. <p>Un modèle de fiche synthétique est proposé sur le site du CNU.</p> <p>Pour les PR : 2 phases : Evaluation sur dossier puis audition des candidats sélectionnés (titres et travaux et leçon).</p> <ul style="list-style-type: none"> - La description de la stratégie scientifique, des activités et responsabilités pédagogiques et des responsabilités administratives ou collectives dans un document d'une dizaine de pages maximum. - Une liste complète, classée et détaillée des publications (avec mention des Impact Factors), chapitres d'ouvrage, brevets (avec numéros, extensions et licences). - Une liste chronologique des communications orales en soulignant le nom de l'orateur. - Une copie de la lettre ou du mail d'acceptation définitive (et non sous réserve de modifications) de l'éditeur pour les articles en cours d'acceptation ou sous presse - Une liste complète des contrats (publics, privés) en précisant si le candidat est porteur de projet, partenaire ou associé, en indiquant les sommes impliquées pour l'ensemble du contrat et pour l'équipe elle même. - Une liste complète des encadrements ou directions de thèses, de master (avec le taux de contribution). - Le justificatif des activités d'enseignement validé par l'autorité de tutelle avec le volume horaire par année clairement indiqué (sur les 3 dernières années). - La liste des responsabilités pédagogiques (avec la période d'exercice). - Une lettre motivant l'adéquation du profil du candidat avec la section 85 du CNU. <p>Un modèle de fiche synthétique est proposé sur le site du CNU.</p> |

Campagne de qualification 2026

En complément des pièces obligatoires que vous devez déposer dans l'application Odyssee, les sections du CNU demandent des **pièces complémentaires listées** dans le tableau ci-dessous.

Les candidats sont donc invités à déposer les pièces dans l'application **au plus tard le lundi 15 décembre 2025 (16 heures, heure de Paris), conformément au calendrier en ligne sur le portail Galaxie.**

Les candidats à une requalification ne sont pas dispensés de la transmission de ces pièces.

Tous les candidats sont invités à **consulter le site du CNU** (<https://www.conseil-national-des-universites.fr/cnu/#/>) pour connaître les préconisations de chaque section du CNU.

| N° de section | Pièces complémentaires demandées |
|---------------|--|
| 86 | <p>Qualification MCF : 1 phase : évaluation sur dossier.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une liste complète, classée et détaillée des publications (avec mention des Impact Factors), chapitres d'ouvrage, brevets (avec numéros, extensions et licences). - Une liste chronologique des communications orales en soulignant le nom de l'orateur. - Le justificatif des activités d'enseignement validé par l'autorité de tutelle pour les agents non-titulaires (vacations, contrat doctoral, contrat ATER,...) avec le volume horaire par année clairement indiqué. - Une liste complète des encadrements en précisant le nom du stagiaire, l'année, la durée et le niveau du stage (Licence, master,...). - Une lettre motivant l'adéquation du profil du candidat avec la section 86 du CNU. <p>Un modèle de fiche synthétique est proposé sur le site du CNU.</p> <p>Qualification PR : 2 phases : évaluation sur dossier puis audition des candidats sélectionnés (titres et travaux et leçon).</p> <ul style="list-style-type: none"> - La description de la stratégie scientifique, des activités et responsabilités pédagogiques et des responsabilités administratives ou collectives (dans un document d'une dizaine de pages maximum). - Une liste complète, classée et détaillée des publications (avec mention des Impact Factors), chapitres d'ouvrage, brevets (avec numéros, extensions et licences). - Une liste chronologique des communications orales en soulignant le nom de l'orateur. - Une copie de la lettre ou du mail d'acceptation définitive (et non sous réserve de modifications) de l'éditeur pour les articles en cours d'acceptation ou sous presse. - Une liste complète des contrats (publics, privés) en précisant si le candidat est porteur de projet, partenaire ou associé et en indiquant les sommes impliquées pour l'ensemble du contrat et pour l'équipe elle-même. - Une liste complète des encadrements ou directions de thèses et/ou de master (avec le taux de contribution). - Le justificatif des activités d'enseignement validé par l'autorité de tutelle avec le volume horaire par année clairement indiqué (sur les 3 dernières années). - La liste des responsabilités pédagogiques (avec la période d'exercice). - Une lettre motivant l'adéquation du profil du candidat avec la section 86 du CNU. <p>Un modèle de fiche synthétique est proposé sur le site du CNU.</p> |

Campagne de qualification 2026

En complément des pièces obligatoires que vous devez déposer dans l'application Odyssee, les sections du CNU demandent des **pièces complémentaires listées** dans le tableau ci-dessous.

Les candidats sont donc invités à déposer les pièces dans l'application **au plus tard le lundi 15 décembre 2025 (16 heures, heure de Paris), conformément au calendrier en ligne sur le portail Galaxie.**

Les candidats à une requalification ne sont pas dispensés de la transmission de ces pièces.

Tous les candidats sont invités à **consulter le site du CNU** (<https://www.conseil-national-des-universites.fr/cnu/#/>) pour connaître les préconisations de chaque section du CNU.

| N° de section | Pièces complémentaires demandées |
|---------------|---|
| 87 | <p>Pour la demande de qualification MCF, une seule phase d'évaluation sur dossier. Pour la demande de qualification PR, deux phases d'évaluation : une sur dossier puis une audition des candidat(e)s sélectionné(e)s (Titres et travaux et leçon pédagogique).</p> <p>Les candidats pour l'une ou l'autre demande de qualification doivent lire attentivement les conseils généraux et les recommandations de la section 87 du CNU relatives à chaque demande MCF ou PR. Les pièces complémentaires demandées par la section 87 du CNU sont listées ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La fiche de synthèse téléchargeable sur le site du CNU - Section 87 du CNU (https://conseil-national-des-universites.fr/cnu/#/entite/entiteName/CNU/idChild/36/idNode/4581-4627), dûment complétée, pour les candidats à une qualification PR ou MCF. Cette fiche est disponible sur le site sous le nom « Qualifications-EC-Fiche de synthèse-2025-CNU87.doc » dans la sous-rubrique « Rapports d'activité et documents » en cliquant sur « Public » et « divers » à gauche ; - La description des travaux scientifiques, des activités d'enseignement et des responsabilités administratives et collectives dans un document d'au moins 4 pages et de moins de 20 pages. Y inclure l'organigramme du laboratoire de recherche où travaille le candidat ou à défaut le dernier organigramme ; - Une liste complète classée et détaillée des publications avec mention des Impact Factors. - Une copie de la lettre ou du mail d'acceptation définitive (et non « sous réserve de modifications ») de l'éditeur pour les articles en cours d'acceptation ou sous presse au plus tard à la date limite définie par le calendrier de la procédure d'inscription sur les listes de qualification 2025 aux fonctions de MCF ou PR ; - Le justificatif des activités d'enseignement validé par l'autorité de tutelle pour les agents non-titulaires (vacations, contrat doctoral, contrat ATER,...) avec le lieu des enseignements et le volume horaire par année clairement indiqués. <p>Mode de transmission des pièces complémentaires aux rapporteurs : dépôt dématérialisé dans l'application ODYSSEE.</p> |

Campagne de qualification 2026

En complément des pièces obligatoires que vous devez déposer dans l'application Odyssee, les sections du CNU demandent des **pièces complémentaires listées** dans le tableau ci-dessous.

Les candidats sont donc invités à déposer les pièces dans l'application **au plus tard le lundi 15 décembre 2025 (16 heures, heure de Paris), conformément au calendrier en ligne sur le portail Galaxie.**

Les candidats à une requalification ne sont pas dispensés de la transmission de ces pièces.

Tous les candidats sont invités à **consulter le site du CNU** (<https://www.conseil-national-des-universites.fr/cnu/#/>) pour connaître les préconisations de chaque section du CNU.

| N° de section | Pièces complémentaires demandées |
|---------------|--|
| 90 | <p>Outre les pièces obligatoires - le rapport de soutenance de la thèse pour la qualification MCF, l'attestation de l'obtention de l'HDR pour la qualification PR, le CV pour la qualification aux deux corps... - les candidats fourniront notamment comme pièces complémentaires à leur dossier des documents permettant d'apprécier qualitativement et quantitativement les trois volets de leurs activités. A cet égard, des renseignements spécifiques sont ainsi demandés sur les volets suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Activités d'enseignement, - Activités de recherche, - Activités d'administration et autres responsabilités collectives. <p>Les pièces complémentaires demandées par la section 90 du CNU sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un document décrivant les trois volets précités de leurs activités structuré de la façon décrite sur le site du CNU - Section 90 à l'adresse suivante : https://www.conseil-national-des-universites.fr/cnu/#/entite/entiteName/CNU-SANTE/idChild/37/idNode/4751-0 ; - des tableaux et/ou schémas de synthèse permettant d'apprécier qualitativement et quantitativement les trois volets de leurs activités ; - un justificatif des activités d'enseignement validé par l'autorité de tutelle ; - une lettre motivant l'adéquation du profil du candidat avec la section CNU 90 et sa demande de qualification. |
| 91 | <p>Pour les candidats à la qualification MCF : la thèse. Pour les candidats à la qualification PR : le dossier d'HDR. Pour tous les candidats :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une copie des lettres d'acceptation de l'éditeur pour les articles acceptés mais non encore publiés et pour les chapitres de livre et livres en cours de publication. - joindre une attestation d'enseignement avec le volume horaire par année. <p>Tous les candidats sont également invités à consulter les conseils et recommandations de la section 91 (y compris et surtout le tableau des publications ACL numérotées et quartiles SCIMAGO associés) sur le site du CNU - Section 91 à l'adresse suivante : https://www.conseil-national-des-universites.fr/cnu/#/entite/entiteName/CNU-SANTE/idChild/36</p> |

Campagne de qualification 2026

En complément des pièces obligatoires que vous devez déposer dans l'application Odyssee, les sections du CNU demandent des **pièces complémentaires listées** dans le tableau ci-dessous.

Les candidats sont donc invités à déposer les pièces dans l'application **au plus tard le lundi 15 décembre 2025 (16 heures, heure de Paris), conformément au calendrier en ligne sur le portail Galaxie.**

Les candidats à une requalification ne sont pas dispensés de la transmission de ces pièces.

Tous les candidats sont invités à **consulter le site du CNU** (<https://www.conseil-national-des-universites.fr/cnu/#/>) pour connaître les préconisations de chaque section du CNU.

| N° de section | Pièces complémentaires demandées |
|---------------|---|
| 92 | <p>Pour les candidats à la qualification MCF : la thèse et le rapport de soutenance. Pour les candidats à la qualification PR : le dossier de l'HDR et le rapport. Pour tous les candidats :</p> <ul style="list-style-type: none">- une copie des lettres d'acceptation de l'éditeur pour les articles acceptés mais non encore publiés et pour les chapitres de livre en cours de publication.- joindre une attestation d'enseignement avec le volume horaire par année. <p>Tous les candidats sont également invités à consulter les conseils et recommandations de la section sur le site du CNU - Section 92 : https://www.conseil-national-des-universites.fr</p> |